

IV Précis des épreuves comparatives faites en 1820 et 1821, à l'école royale d'artillerie de la Fère, sur des canons d'espèce et de nature différentes poussés à bout concurrement, par le bar. C***, maréchal-de-camp, inspecteur-général d'artillerie, nommé pour présider ces épreuves. Section E. Fol. Paris 1822.